



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 février 2021  
Français  
Original : anglais

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le 3 février 2021, le Conseil de sécurité ayant examiné, conformément à la procédure énoncée dans le document [S/2020/372](#), arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de COVID-19, le thème intitulé « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'exposé fait le 11 janvier 2021 par le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas.

Le Conseil rappelle ses résolutions [2531 \(2020\)](#), [2512 \(2020\)](#), [2480 \(2019\)](#), [2423 \(2018\)](#), [2391 \(2017\)](#), [2359 \(2017\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2320 \(2016\)](#), ainsi que les déclarations antérieures de sa présidence sur la question.

Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat et à l'UNOWAS pour ses activités en cours.

Le Conseil appelle à la poursuite du dialogue national, régional et international en coopération avec les pays de la région afin de prévenir et de surmonter les problèmes de paix et de sécurité auxquels ils font face, tout en réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Il considère que, pour être responsable et crédible, la médiation assurée par l'UNOWAS exige, entre autres, une appropriation nationale, le consentement des parties au différend ou au conflit visé et le respect de la souveraineté nationale, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans sa résolution [70/304](#).

Le Conseil condamne dans les termes les plus vigoureux les attaques terroristes perpétrées le 2 janvier 2021 dans les villages de Tchoma Bangou et de Zaroumadareye au Niger et exprime sa plus profonde sympathie et ses sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement nigériens. Il condamne également les attaques commises le 28 novembre contre des civils dans l'État de Borno au Nigéria, ainsi que l'enlèvement de plus de 300 enfants, le 11 décembre dans l'État de Katsina au Nigéria. Il prend également note des efforts des autorités nigérianes qui ont permis la libération des enfants le 17 décembre.

Le Conseil insiste sur l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et dans



les situations d'après-conflit et souligne qu'elles doivent participer sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et y être pleinement et véritablement associées, comme il l'a affirmé dans sa résolution [1325 \(2000\)](#) et dans ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Conseil, tout en rappelant la déclaration de son président ([S/PRST/2021/1](#)), souligne qu'il importe de s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui favorisent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et qu'il faut adopter une approche globale pour lutter contre les causes profondes de la violence intercommunautaire, ainsi que pour prévenir de nouvelles tensions et violences, maintenir les efforts de sécurité, tenir effectivement comptables et traduire en justice les auteurs de violations des droits humains et d'atteinte à ces droits, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, promouvoir le développement durable, assurer l'accès à l'éducation, renforcer la résilience des institutions et des populations, promouvoir la bonne gouvernance et édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Le Conseil prie le Secrétaire général d'étudier la faisabilité d'un projet civil qui serait mené conjointement par l'UNOWAS et l'une des organisations régionales compétentes, telles que le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, en vue d'endiguer le phénomène de plus en plus déstabilisateur de la violence intercommunautaire et d'empêcher qu'il ne continue à se produire dans la région, et encourage les partenaires bilatéraux et les partenaires de développement, tels que la Banque mondiale ou d'autres institutions financières internationales, à appuyer un tel projet. Il prie également le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur l'UNOWAS des recommandations comportant des options viables pour la mise en place d'un tel projet. Il demande en outre que, dans le prochain exposé qu'il lui fera, le Représentant spécial du Secrétaire général lui fasse le point sur ces recommandations.

Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire globale de la région, qui est aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et résulte pour une grande part des déplacements forcés, de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des inégalités sociales et de la violence, notamment sexuelle et fondée sur le genre, demande que soit assurée la fourniture durable, en toute sécurité et sans entrave d'aide humanitaire et médicale aux personnes qui en ont besoin, y compris des soins et services de santé complets aux personnes rescapées de violences sexuelles pendant ou après un conflit, sans aucune discrimination, et demande en outre une action d'envergure sur le plan humanitaire et en matière de développement ainsi que le décaissement des fonds déjà promis. Il condamne toutes les formes de violence et d'intimidation contre toute personne participant à des opérations humanitaires et encourage les États de la région à prendre des mesures pour que les auteurs de tels actes soient traduits en justice, comme le prévoient les lois nationales et les obligations leur incombant en vertu du droit international.

Le Conseil, tout en rappelant sa résolution [2532 \(2020\)](#) et en ayant conscience des efforts consentis par les pays d'Afrique de l'Ouest pour riposter efficacement à la pandémie de COVID-19, note que la pandémie, et plus encore sa deuxième vague, a encore exacerbé les facteurs de conflit existants et a eu de graves répercussions socio-économiques et politiques et incidences sur la sécurité, a aggravé la situation humanitaire dans la région et a eu des effets disproportionnés sur les femmes et les filles, les enfants, les réfugiés, les personnes déplacées, les personnes âgées et les personnes en situation de

handicap. Le Conseil souligne l'importance de la coopération et de la solidarité internationales, salue les efforts et les contributions de l'UNOWAS, de l'Union africaine, de la CEDEAO et d'autres États Membres, et demande que l'on continue à soutenir et à renforcer la coopération afin de riposter de façon globale et inclusive à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un accès égal et d'un coût abordable au vaccin et aux services de santé essentiels, et que l'on prenne des mesures pour prévenir les effets néfastes de la pandémie sur le droit de chaque enfant à l'éducation et pour soutenir une éducation qui soit inclusive, équitable et de qualité, en tirant parti de solutions d'enseignement à distance accessibles et inclusives afin de combler la fracture numérique.

Le Conseil se félicite du rôle moteur joué par les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, ainsi que par l'Union africaine et la CEDEAO, qui ont pris l'initiative de s'attaquer aux problèmes de sécurité exacerbés par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la région, notamment par l'intermédiaire de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, laquelle a continué d'obtenir de plus en plus de résultats opérationnels tangibles, en particulier dans le centre du Sahel et, à cet égard, souligne qu'il importe de continuer à lui apporter un soutien bilatéral et international pour qu'elle devienne pleinement et durablement opérationnelle et autonome. Le Conseil se félicite de l'initiative prise en 2020 de déployer une force dirigée par l'Union africaine au Sahel, initiative dont il attend la mise en place avec intérêt, et il rappelle en outre la création d'une coalition pour le Sahel. Il réaffirme que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et réaffirme en outre que tous les États doivent le prévenir et le combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies et dans le respect des autres obligations découlant du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Il se déclare préoccupé par la menace que la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée font peser sur la navigation internationale, la sécurité et le développement dans la région et se félicite de travaux de l'UNOWAS en matière de coopération régionale pour y faire face. Il souligne que l'action en matière de sécurité doit concorder avec les objectifs politiques afin de permettre le rétablissement de la sécurité civile, la mise en place d'une gouvernance efficace permettant de fournir des services essentiels et la revitalisation des économies locales de façon à fournir des moyens de subsistance aux jeunes, groupe de population qui connaît une forte croissance, et à promouvoir leur participation politique constructive et leur contribution positive aux efforts de consolidation de la paix conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#) et aux résolutions ultérieures sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Le Conseil réaffirme que la stabilisation de la situation et la protection des civils dans la région nécessitent une réponse pleinement intégrée, menée par les gouvernements de ces pays, avec l'appui de l'UNOWAS, des organisations régionales et de la communauté internationale, englobant la poursuite simultanée de progrès sur les plans de la sécurité, de la gouvernance, de l'aide humanitaire, du développement, de la réconciliation et des droits humains.

Le Conseil réaffirme la nécessité d'assurer l'accès à l'éducation et sa contribution à la réalisation de la paix et de la sécurité dans la région et, rappelant la déclaration de son président ([S/PRST/2020/8](#)), réitère sa ferme condamnation des attaques commises ainsi que des menaces d'attaque proférées, en violation du droit international humanitaire applicable, contre des écoles, des enfants et du personnel éducatif, et réitère la profonde préoccupation que lui inspire la fermeture d'écoles en temps de conflit armé du fait d'attaques

et de menaces d'attaque et exhorte toutes les parties à des conflits armés à mettre immédiatement fin à ces attaques et menaces d'attaque, à s'abstenir de toute action qui entrave l'accès des enfants à l'éducation et à prendre toutes les mesures possible pour protéger les écoles et les enfants.

Le Conseil est conscient des effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et leurs conséquences en termes d'insécurité alimentaire, entre autres facteurs, sur la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, maintient que les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent mettre en place des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations exhaustives des risques, pour favoriser la stabilisation et la résilience, et encourage l'UNOWAS à continuer de tenir compte des informations à ce sujet dans ses activités.

Le Conseil se félicite de la tenue, en 2020 dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, d'élections présidentielles et législatives, qui ont contribué à l'enracinement de la démocratie dans les pays concernés. Il note que la plupart de ces élections se sont déroulées de façon pacifique, mais il condamne les incidents de violence liée aux élections qui se sont produits dans certains cas et, dans ce contexte, appelle tous les acteurs politiques à faire progresser le dialogue politique national et à prendre des mesures concrètes pour permettre une réconciliation durable. Il engage les parties prenantes nationales des pays de la région qui s'appêtent à tenir des élections à collaborer pour faciliter la préparation en temps voulu et la tenue, dans les délais fixés, d'élections véritablement libres, régulières, crédibles, inclusives et pacifiques, et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir la violence sous toutes ses formes, et les engage instamment à garantir des conditions égales à tous les candidats et candidates et à favoriser la participation pleine, égale et véritable des femmes. Le Conseil salue le rôle exceptionnel que joue la CEDEAO dans la médiation et la promotion des processus électoraux démocratiques dans la région.

Le Conseil se félicite que l'UNOWAS assume les fonctions de bons offices du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, après la fin de son mandat le 31 décembre 2020, et demande au Secrétaire général de lui rendre spécifiquement compte, dans son prochain rapport, de cette fonction de bons offices, notamment des progrès accomplis par les parties prenantes nationales dans l'exécution du programme de réforme, tel que décrit dans la feuille de route de la CEDEAO et dans les Accords de Conakry de 2016, qui est nécessaire pour assurer la stabilisation politique, ainsi que des progrès réalisés au regard de la transition en matière de présence des Nations Unies.

Le Conseil salue les efforts déployés par les pays de la région pour faire progresser la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques, notamment en vue d'accroître le nombre de femmes aux hautes fonctions de l'État, conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque État et aux engagements pris aux niveaux national, régional et mondial et, à cet égard, se félicite de la participation active et des compétences de dirigeantes dont les femmes ont fait preuve durant les processus électoraux qui se sont récemment déroulés au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Niger, ainsi que de la nomination d'une femme au poste de Première Ministre au Togo et de la proportion de femmes dans le nouveau Gouvernement du Libéria.

Le Conseil encourage la conduite d'activités multisectorielles en vue de favoriser une plus grande cohérence et coordination dans le système des Nations Unies et avec les partenaires de la région pour mettre en œuvre efficacement la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et contribuer à améliorer la réalisation au niveau régional des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À cet égard, le Conseil demande à l'UNOWAS de travailler avec tous les éléments du système des Nations Unies au Siège, y compris en poursuivant le dialogue avec la Commission de consolidation de la paix, et en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier la plateforme de collaboration régionale, pour renforcer les interventions intégrées menées en vue de remédier aux problèmes de la région, afin d'assurer une meilleure coordination et une plus grande efficacité de la réponse internationale aux besoins des populations et des communautés de la région du Sahel. Le Conseil se félicite de la nomination d'Abdoulaye Mar Dieye comme Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, qu'il considère comme une occasion de redynamiser la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, et demande que des informations plus détaillées et concrètes sur cette mise en œuvre figurent dans les rapports réguliers du Secrétaire général sur l'UNOWAS.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de lui faire rapport sur les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration, sur le mandat de l'UNOWAS et sur la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et demande de nouveau que l'UNOWAS fasse le point, dans ses comptes rendus périodiques, sur la mise en œuvre de la résolution [2349 \(2017\)](#). »